

**Séminaire « Comment bien prendre en compte
la biodiversité en amont des projets industriels »**

7 novembre 2024



ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER :

**ANTICIPER LA SÉQUENCE DANS LA
STRATÉGIE SPATIALE D'AMÉNAGEMENT**

POURQUOI RÉALISER UN ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ ?

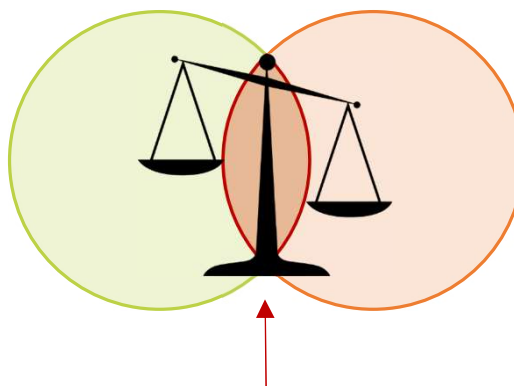
UNE MÉTROPOLE CŒUR DE NATURE ... QUI CONCENTRE DE FORTS ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Enjeux environnementaux

- Périmètre écologique cohérent
- 73% d'espaces naturels et agricoles
- 25% d'espaces naturels protégés
- 255 km de littoral
- Biodiversité continentale reconnue : 5 898 espèces observées, dont 540 à enjeu de conservation prioritaire
- Biodiversité marine à enjeux
- Continuités écologiques majeures

Enjeux socio-économiques

- 92 communes, 3 150 km² et 1,9M d'habitants
- 6 grands pôles urbains et 6 EPCI
- 20% de communes littorales
- Grand port maritime de Marseille, 1^{er} port français
- 6 000 emplois créés par an



Une nature mise à rude épreuve

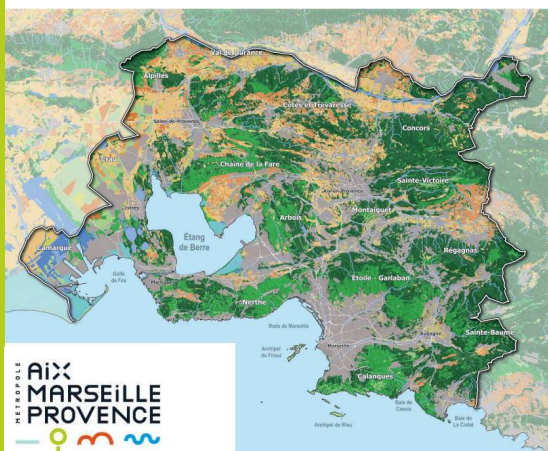
Légende photo

- 10 000 ha d'espaces naturels et agricoles sous pressions d'urbanisation
- 650 km de linéaires autoroutiers et ferrés : bruit, pollution, fragmentation des milieux
- 308 obstacles sur les cours d'eau : ponts, seuils, barrages, ...
- 1/4 des continuités écologiques régionales à restaurer sur la métropole



ENJEUX :

Tendre « Vers une basse consommation de nature »



L'ATLAS MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ, UN OUTIL OPÉRATIONNEL

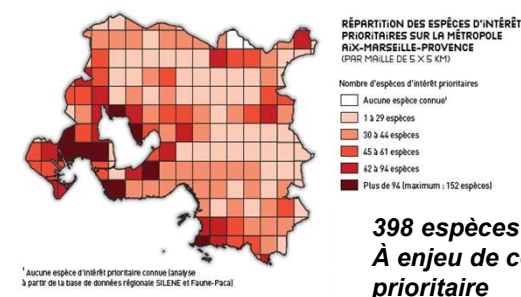
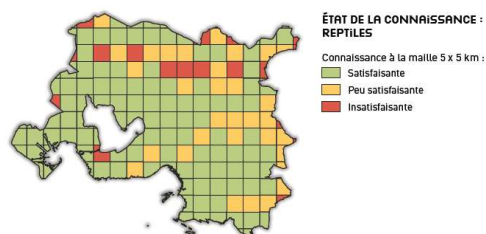
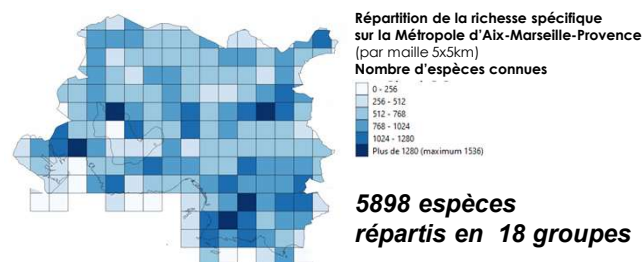
3 critères de caractérisation de la richesse écologique du territoire

Pouvoir disposer d'une connaissance écologique pour consolider une politique en faveur du patrimoine naturel.

3 indicateurs clés pour établir une synthèse de la connaissance la plus proche de la réalité de la fonctionnalité écologique des milieux.

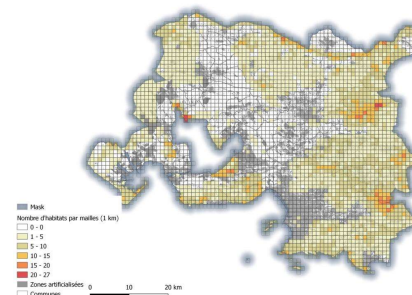
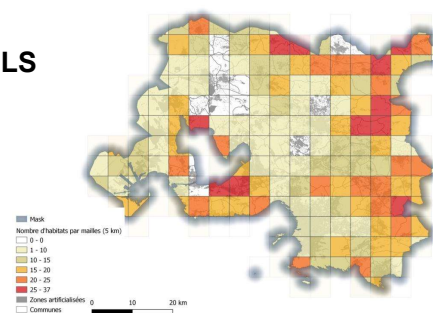
Outil opérationnel au service des directions et services opérationnels de la Métropole et des communes (prise en compte enjeux / aires protégées / ABC / etc.)

1^{ER} INDICATEUR : LES ESPÈCES (richesse, indicateur connaissance et enjeux)



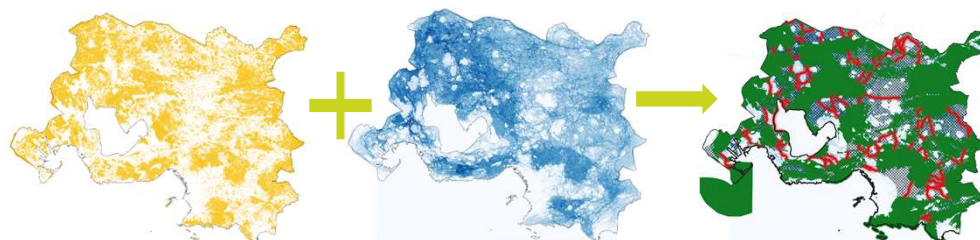
2^{ÈME} INDICATEUR : LES HABITATS NATURELS (richesse et patrimonialité)

150 types d'habitats naturels



26 habitats naturels à enjeu de conservation prioritaire pour le territoire d'AMP

3^{ÈME} INDICATEUR : LA FONCTIONNÉALITÉ ÉCOLOGIQUE (modélisation des continuités écologiques)



L'ATLAS MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ, UN OUTIL OPÉRATIONNEL

Synthèse des zones à plus fort enjeux écologiques

Cumul des 3 critères :

Patrimonialité espèces,
Patrimonialité habitats naturels,
Continuités écologiques



Maille 1x1 km à plus fort
enjeux cumulés de biodiversité

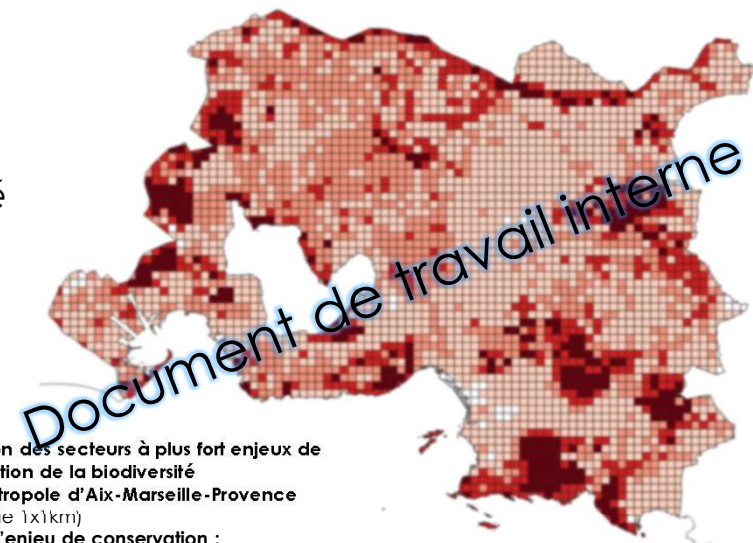


*Document interne pour structurer la politique
et définir des actions opérationnelles*



**Intégrer les enjeux écologiques dans les plans, programmes, projets
de la Métropole et sur le territoire de la métropole**

⇒ Anticipation de la séquence **E**viter - **R**éduire - **C**ompenser



Répartition des secteurs à plus fort enjeux de
conservation de la biodiversité
sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
(par maille 1x1km)
Niveau d'enjeu de conservation :

- Aucun enjeu connu
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

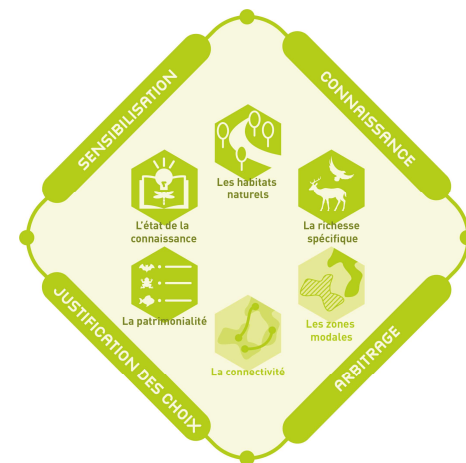
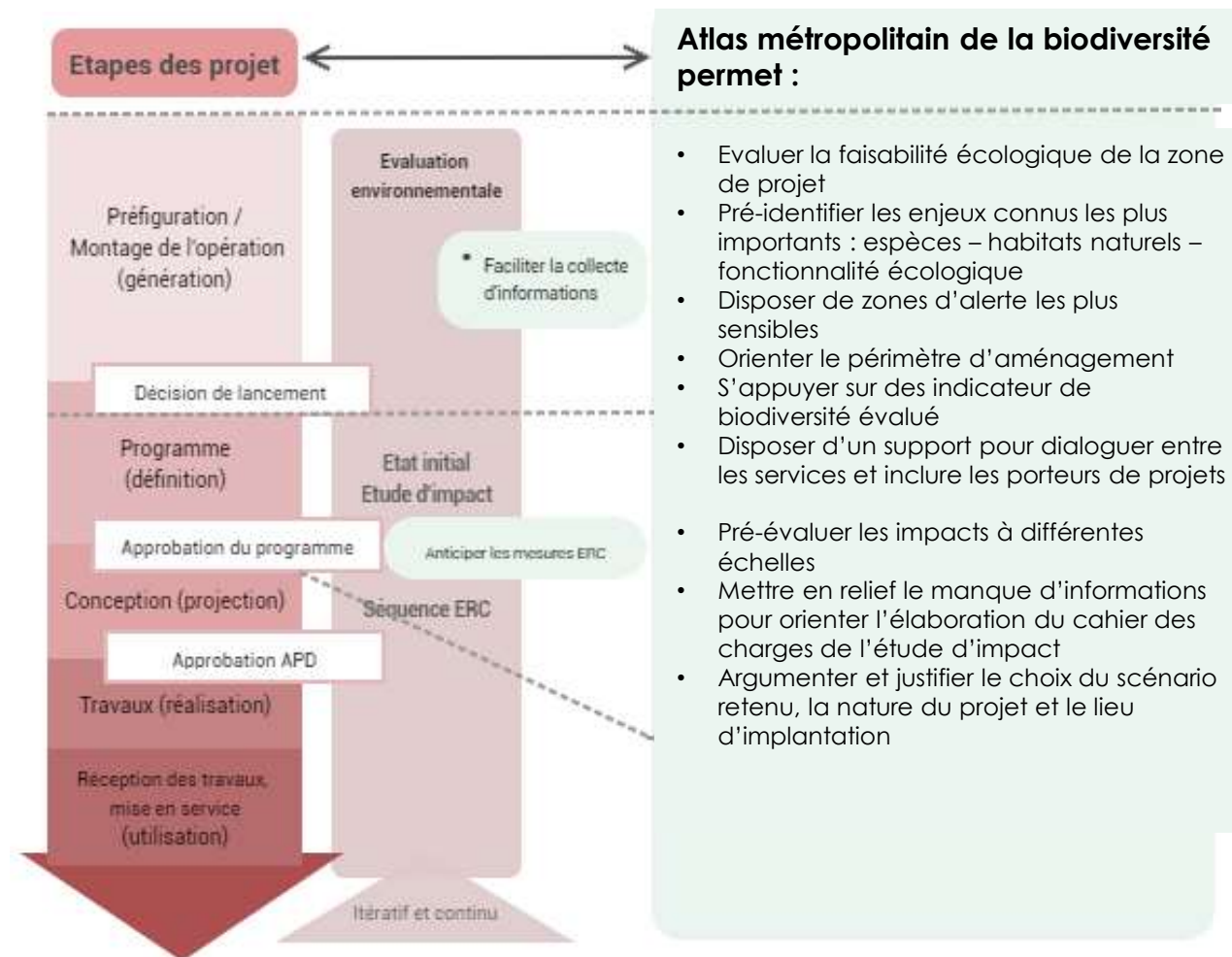
Légende photo



INTÉGRER LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DANS LA PLANIFICATION et LE PROJET

ANTICIPER L'ÉVITEMENT

AMONT



➤ INTÉGRER LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DANS LA PLANIFICATION et LE PROJET

ANTICIPER L'ÉVITEMENT

➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre le partage des enjeux de biodiversité et l'exploitation possible des données de l'AMB au niveau de la planification territoriale et des projets
- Cerner les pratiques et les besoins des directions opérationnelles pour la prise en compte des enjeux écologiques
- Compléter une boîte à outils de partage des enjeux avec la préfiguration d'outils et/ou méthode sur la prise en compte des enjeux écologiques à partir de cas démonstrateurs
- Construire une méthodologie et sur la faisabilité écologique en amont des projets



Marion DI LIELLO

DGD TECSE / DEME

chef de service Biodiversité terrestre, marine et Aires protégées

07 76 23 22 33 / marion.diliello@ampmetropole.fr

La biodiversité sur le [site internet de la MAMP](#)



LES CAHIERS DE L'ATLAS

- #1 Une métropole-nature vulnérable
- #2 Portrait de la biodiversité continentale
- #3 Portraits communaux de la biodiversité
- #4 Enjeux de conservation de la biodiversité continentale



COMPENSATION : RAPPEL

La compensation intervient en derniers recours

Principes :

/ Proximité – « fonctionnelle »

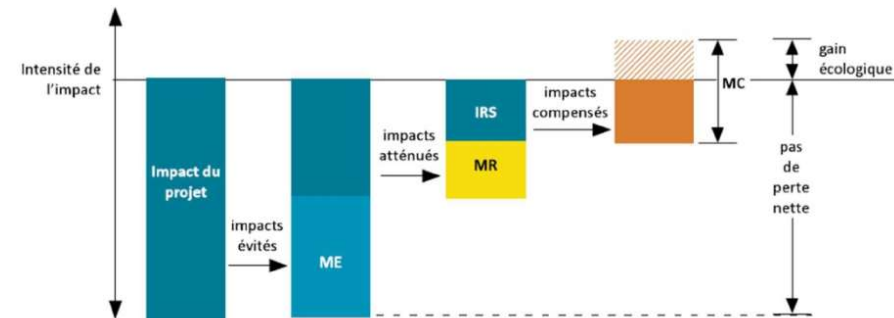
- Prioritairement sur le site endommagé ou proche
- Dans les « zones préférentielles pour la renaturation » identifiées dans les documents d'urbanismes (SCOT – DOO, PLUi) :

/ **Equivalence écologique** habitats naturels, espèces et fonctions écologiques identiques à celles impactées

/ **Obligation de résultats**

- Suivi et actions correctrices le cas échéant

/ **Non additionnalité** administrative et écologique



Anticiper la compensation : SNCRR

- / **Compensation par l'offre** : Les SNCRR - Site Naturel de Compensation, de restauration et de renaturation (ancien SNC)
- **Agrément préalable** de l'autorité administrative compétente
 - Porté par un opérateur public ou privé
 - **Achat d'Unité de Compensation** de Restauration et de Renaturation (UCRR) à l'opérateur du SNCRR

Avantages

- Mise en œuvre de façon **anticipée** : minimiser les pertes intermédiaires mais aussi : réduire les délais pour les MOA (et lui donner plus de visibilité)
- Mutualisation des actions de génies écologiques / économie d'échelle qui favorise des opérations de plus grande ampleur
- Contrôle et suivi plus aisé
- Plus grande garantie d'effectivité et d'efficience des mesures

➤ La compensation ne pourra être mise en œuvre que si le projet/programme souhaitant prétendre à l'achat d'UC a respecté la séquence ERC.



Anticiper la compensation : outil et méthodologies

Outil SIG de pré-identification des sites favorables à la mise en œuvre de mesures de compensation écologique

/ Outil SIG co-piloté avec les Agences d'urbanismes

/ 2 indicateurs de synthèse

- « potentiel écologique » (PE)
- « capacité de mobilisation foncière » (OF)
- associés à un scoring : principe de moyenne pondérée - résultat compris entre 0 (min observé) et 1 (max observé)

/ Pré-identification nécessitant des compléments et validation via des études de terrains



INDICATEUR « potentiel écologique »

► Objectifs :

- hiérarchiser les parcelles publiques en fonction de leur capacité à être le support de mesures de compensation écologique

► Critères pris en compte et pondérés :

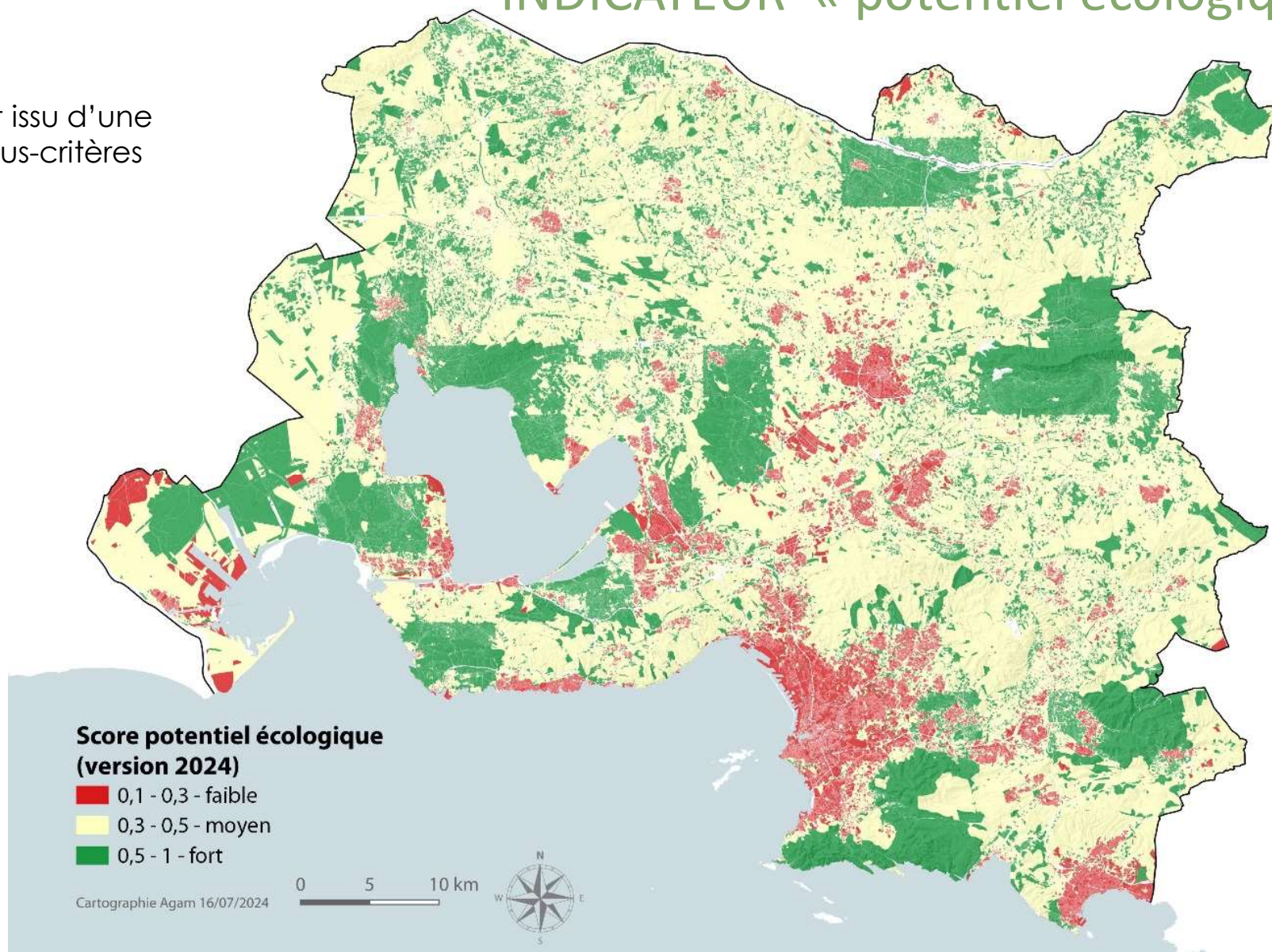
- emprise bâtie sur la parcelle
 - parcelle située à proximité d'une zone protégée
 - richesse spécifique tous taxons
 - richesse patrimoniale tous taxons
 - parcelle implantée dans une zone nodale
 - parcelle implantée dans une zone de connectivité
- Données issues de l'AMB

► Limite méthodologique :

- État de dégradation écologique des parcelles inconnu => notion de gain écologique difficile à appréhender

INDICATEUR « potentiel écologique »

/ Exemple de résultat issu d'une pondération des sous-critères



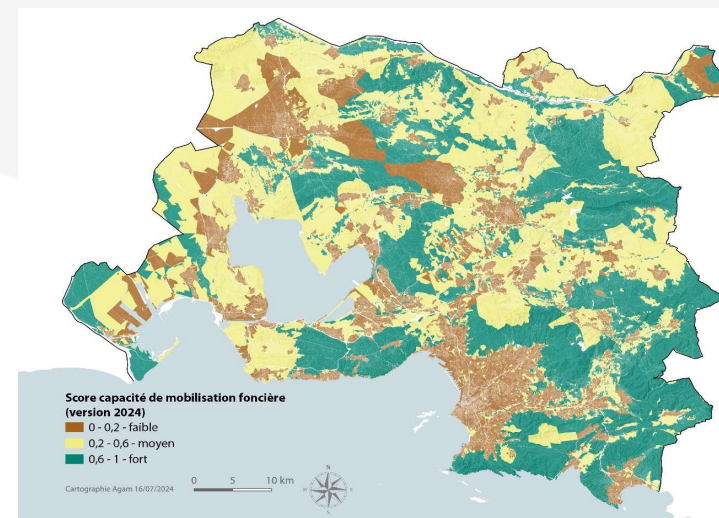
INDICATEUR « capacité de mobilisation foncière »

► Objectif :

- hiérarchiser les parcelles publiques en fonction de leur capacité à être mobilisées pour de la compensation écologique

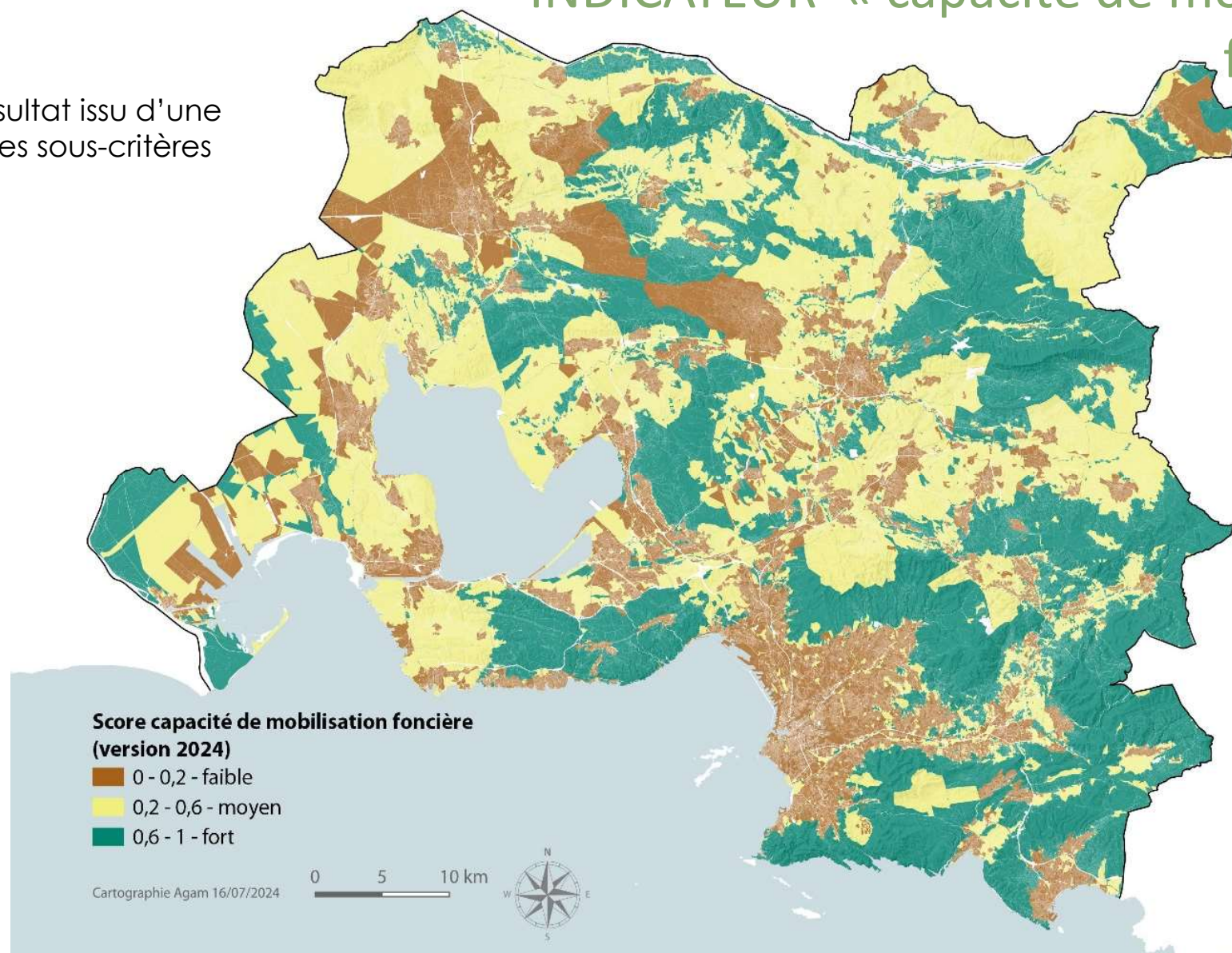
► Critères pris en compte :

- zonage des PLU/PLUi ;
- inconstructibilité : risques, nuisances, servitudes ;
- périmètre d'intervention du conservatoire du littoral.



INDICATEUR « capacité de mobilisation foncière »

/ Exemple de résultat issu d'une pondération des sous-critères



Anticiper la compensation : outil et méthodologies

- / En cours : amélioration de l'outil
- / Les prochains objectifs :
 - / Bâtir une méthodologie de dimensionnement d'évaluation du Δ pertes/gains applicable sur le territoire de MAMP (en concertation avec les services de l'Etat)
 - / Valider la dette compensatoire prévisionnelle & déterminer qu'elle concerne bien des éléments de biodiversité compensables (travail sur l'optimisation de l'évitement)
 - / Calculer en première approche le Gain Ecologique Potentiel sur le territoire
 - / Constitution d'une offre de compensation anticipée : rendre opérationnel des SNCRR



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Marion DI LIELLO – Chef de service Biodiversité terrestre, marine et Aires protégées
marion.diliello@ampmetropole.fr – 07 76 23 22 33

Marc DEL CORSO – Chef de service Expertise écologique et Paysage
marc.del-corso@ampmetropole.fr – 06 03 61 31 08

Audrey THINES – Chargée de mission Expertise écologique
audrey.thines@ampmetropole.fr - 06 10 90 01 33

